

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Le Conseil Municipal de Monclar, convoqué le 20 Juin 2022 s'est réuni en Mairie le 30 Juin 2022 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSSIÈRE, Maire.

Présents : Mmes BERNARD. BRULANT. BUZIT. CATHERINE. GUILLOT. MARTINET. Mrs BIASI. BOUSSIÈRE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK. VIDAL.

Absents Excusés : M. TOURON a donné pouvoir à M. STUYK.

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme MARTINET.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Cession Chemin Douzon :

M. le Maire explique que par délibération en date du 18/08/2015 le conseil municipal avait décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural sis lieu-dit Douzon, cadastré section ZH n° 32 en vue de sa cession à Madame LEMAIRE Atika ; le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la cession, à condition qu'une servitude de passage soit mise en place depuis l'entrée du chemin situé sur la RD 113 jusqu'à l'entrée de la parcelle ZH 33.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est proposé au Conseil Municipal de désaffecter une portion du chemin rural de Douzon, cadastrée ZH 83 (anciennement portion ZH 32) suivant document d'arpentage du 14/12/2015, d'une contenance de 4698 m² en vue de sa cession ;

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe le prix de vente dudit chemin à deux cents euros (200 €) ;
- dit que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur ;
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Clôture école – Demande de subvention :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de refaire la clôture de l'école maternelle pour assurer la mise en sécurité des enfants.

M. le Maire soumet à l'assemblée un devis de travaux (dépose clôture existante, fourniture et pose de la clôture + portails) pour un montant de 11 339 € HT, soit un coût global de l'opération de 13 606.80 € TTC.

M. le Maire fait part à l'assemblée que la Commune peut solliciter une aide financière du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'entreprendre cette opération d'investissement,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Chantiers Jeunes 2022 :

M. le Maire rappelle [cf. CM du 10/03/2022] que la Communauté de Communes Lot et Tolzac organise sur le territoire de la Communauté des « chantiers jeunes » durant les vacances scolaires pour les jeunes âgés de 14 à 17 ans.

La commune de Monclar pourrait accueillir ces jeunes du 18 au 22 juillet, M. le Maire propose de rencontrer Mathieu ARCAS, afin de lui présenter les divers sites où pourraient être organisés ces chantiers : Mise en valeur du jardin du Presbytère, plantations, travaux de peinture...

Le conseil municipal valide cette proposition.

Vente terrain Glory :

M. le Maire informe le conseil municipal que l'acte de vente du lot 6 sis 127 Impasse de Glory sera signé vendredi 1^{er} juillet avec M. MIVIELLE et Mme GAYRAUD pour un montant de 40 451 €.

Avancement travaux City Stade :

M. Jérôme JUGIE informe de l'avancement des travaux. Les travaux de voirie-réseaux-divers sont achevés. Le revêtement (enrobé) destiné à recevoir le city-stade est réalisé.

La livraison du city-stade ainsi que du mobilier est prévue fin juillet.

M. Jérôme JUGIE informe également que la Commune de Monclar a demandé que soit réalisé une voirie vers le lac pour l'accès pompier.

M. le Maire informe également que la commission Culture/Tourisme/Fêtes/Accueil prévoit une inauguration des lieux en organisant un pique-nique le midi et un concert le soir dont le coût est évalué à environ 700 € ; la commission va déterminer une date et solliciter une subvention extraordinaire à la Communauté de Communes pour l'organisation de cette manifestation.

Tiers Lieu, commission accessibilité, futur aménagement :

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande d'autorisation de modifier un établissement recevant du public (ERP) a été déposée auprès des services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour instruction.

M. le Maire fait le retour de cette instruction :

Avis Favorable de la Commission Accessibilité avec prescriptions (des petits aménagements d'accessibilité devront être installés : bande de vision sur parois vitrées, bande d'éveil à la vigilance, sanitaire accessible pour personne en fauteuil roulant, etc...).

Avis du SDIS : les autorisations relatives aux établissements de la 5^{ème} catégorie (comme le Tiers Lieu) n'ont plus à être examinées par une commission de sécurité.

Le conseil municipal va devoir réfléchir au futur aménagement et au mobilier.

Gestion résidence Bellevue :

M. VIDAL informe l'assemblée sur la situation de la résidence Bellevue, situation critique au niveau locatif : 4 studios se sont libérés en quelques semaines (3 décès, 1 déménagement).

Au 1^{er} août, seuls 14 studios sur 36 seront occupés. La charge financière de cette résidence représente une charge conséquente sur le budget communal et il n'est plus envisageable de continuer dans cette voie.

M. le Maire et M. VIDAL proposent de rencontrer de nouveau les services d'Habitayls et les services départementaux afin de renégocier la convention.

Eglise : Patrimoine mobilier :

M. le Maire informe le conseil municipal que M. AIRIAU, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art d'Agen (CAOA) a été alerté des divers dégâts qui se sont produits dans l'église et par conséquent s'interroge sur l'état de conservation des objets mobiliers.

M. AIRIAU a transmis la liste des objets protégés au titre des monuments historiques qui sont censés se trouver dans l'église et dont la Commune est responsable.

M. AIRIAU demande à rencontrer les élus et souhaite visiter l'église ; M. le Maire fait part à l'assemblée qu'une rencontre est donc prévue le mardi 12 juillet à laquelle participeront également les personnes du comité paroissial.

Stationnement : Place handicapée :

M. le Maire informe de la demande d'un administré qui sollicite la création d'une place de stationnement pour personne handicapée au 9 rue du Château d'Eau, deux membres de son foyer étant en situation de handicap.

Après s'être rendu sur les lieux pour étudier la faisabilité de la demande, vu la configuration du site et de la voie, techniquement cette création n'est pas réalisable.

Le conseil municipal ne peut pas émettre un avis favorable à la requête.

Rencontre avec VIVAL/SPAR, projet éventuel :

M. le Maire explique à l'assemblée que la Société VIVAL a souhaité un rendez-vous pour évoquer un projet d'implantation de commerce d'une superficie de 60 à 200 m² sur notre commune.

Ce rendez-vous, prévu le 28 juin a été reporté. Aussi, M. le Maire n'a pas plus d'informations à communiquer pour l'instant ; cependant il propose au conseil municipal de mettre en rapport la Société VIVAL avec M. Serge DELPECH, commerçant, propriétaire de la Boucherie/Epicerie/Brasserie et avec M. Francis TITONEL, propriétaire de locaux vides dont la surface correspond à celle recherchée.

Reprise ancien Théâtre « Les Baladins » :

M. le Maire annonce à l'assistance que le projet de reprise du Théâtre de Poche est en bonne voie. Les futurs acquéreurs et la propriétaire du bien sont en contact régulier, leur souhait est de poursuivre l'activité de théâtre. Pour cela, un éventuel partenariat avec la Commune est évoqué pour créer un espace culture avec professeurs de musique, danse et autres activités.

Marchés des Producteurs de Pays : organisation et planification :

M. le Maire rappelle les dates des Marchés de Producteurs de Pays : 10-17-24-31 Juillet et 7-14-21 Août afin que chaque élu se positionne sur le planning « Installation/Désinstallation ».

Informations diverses :

Habitat – Communauté de Communes Lot et Tolzac :

M. Stuyk communique des informations sur le fonctionnement du service Habitat à la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

Un fonctionnement de type « Guichet Unique Habitat » :

Numéro de téléphone unique,

Aides pour l'amélioration de l'habitat, faire connaître les dispositifs existants,

Orientation vers le bon interlocuteur, etc...

Ce service est ouvert à tous les propriétaires occupants et bailleurs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
